

# Ajuntament / Commune de Banyuls dels Aspres



— Les Aspres, Terres Catalanes — Benvinguts al País Català —

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - mairie.banyuls.dels.aspresa@wanadoo.fr

NOVEMBRE/DECEMBRE 2025

Lettre d'information N°55

Alors que l'année 2025 touche bientôt à sa fin, la France traverse une période politique complexe.

Nos parlementaires peinent à voter le budget national, et les débats, souvent stériles, illustrent combien les affrontements idéologiques peuvent parfois l'emporter sur la recherche de solutions concrètes pour nos territoires et nos concitoyennes et concitoyens.

Ces tensions nationales rappellent à quel point l'engagement citoyen et l'attention portée à notre vie locale restent essentiels.

À Banyuls dels Aspres, la municipalité continue de travailler avec cohérence, sérieux et enthousiasme pour améliorer le quotidien des banyulencques et banyulencs, renforcer le lien social et intergénérationnel, et préparer l'avenir de notre village.

Malgré une actualité nationale peu propice à l'optimisme, le mois de décembre doit rester, pour nous toutes et tous, un moment de fêtes, de partage et de solidarité.

Nous vous souhaitons une fin d'année festive et de partager des instants précieux en famille ou entre amis. Ressourçons-nous auprès de nos proches et de celles et ceux qui nous sont chers.

Nous avons également une pensée pour celles et ceux qui, peut-être passeront ces fêtes seuls : nous leur adressons toute notre affection et notre soutien.

Durant les fêtes, avec l'ensemble du personnel communal, nous resterons mobilisé.es pour gérer les affaires courantes avec sérieux et cohérence, et ce, jusqu'au terme de ce mandat.

Comme au premier jour, nous continuerons à construire ensemble un Banyuls dels Aspres vivant, solidaire et dynamique.

Jusqu'en Mars 2026, nous poursuivrons nos efforts pour la sécurité et la qualité de notre cadre de vie, en anticipant les besoins de la commune et en préparant son avenir avec détermination. L'engagement de votre conseil municipal pour des actions concrètes, de proximité et de solidarité, envers vous, restera intact jusqu'au terme de la mission communale que vous nous avez confiée.

JOYEUX NOËL & BONNES FÊTES !  
BON NADAL I BONES FESTES !



## MUNICIPALES 2026 : êtes-vous bien inscrit sur les listes électorales ?



Comme en décembre 2019, la diffusion de la lettre d'information communale sera interrompue jusqu'en mars 2026. Cette suspension répond à l'exigence de neutralité qui s'impose en période électorale, tout en nous permettant de rester pleinement mobilisés pour assurer la gestion quotidienne de la commune et la continuité du service public.

Les élections municipales et communautaires se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2026. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vérifier votre inscription sur les listes électorales et, le cas échéant, à effectuer les démarches nécessaires dans les délais réglementaires.

Les inscriptions sont possibles :

- jusqu'au mercredi 4 février 2026 inclus pour une démarche en ligne ;
- jusqu'au vendredi 6 février 2026 inclus pour une inscription en mairie.

L'inscription en ligne s'effectue sur le site officiel [service-public.gouv.fr](http://service-public.gouv.fr). Il est également possible de s'inscrire directement en mairie, sur présentation d'un justificatif d'identité, d'un justificatif de domicile et du formulaire Cerfa N°12669, ou en adressant votre demande par courrier à la mairie de votre commune d'inscription.

Durant cette période, l'actualité communale et intercommunale restera néanmoins accessible via la page Facebook de la mairie, qui relaiera exclusivement des informations pratiques et institutionnelles, strictement nécessaires à la vie locale.

## Editon 2025 du Repas des AÎNÉ.ES conviviale et solidaire !



Quel plaisir de retrouver nos aîné.es à l'occasion de ce rendez-vous toujours aussi chaleureux. Un moment de convivialité, de partage et de sourires qui fait pleinement vivre l'esprit de notre village.

L'équipe municipale, le personnel communal et les membres du CCAS ont été ravis d'accueillir chacune et chacun autour d'un bon repas, dans une ambiance joyeuse et amicale.

Un immense merci à l'ensemble des participantes et participants, au personnel mobilisé, à Michel et Josette pour l'ambiance festive, ainsi qu'à toute la brigade du Clos du Lys pour la réussite de cette très belle journée.

Celles et ceux qui ne pouvaient pas être présents n'ont pas été oubliés. Pour la deuxième année consécutive, la commune a mis en place le portage des repas à domicile, afin que chacun puisse, même à distance, prendre part à ce moment de convivialité.

Enfin, comme chaque année, les colis de Noël ont été distribués à l'ensemble de nos aîné.es, sans distinction d'origine ou de conviction, dans un esprit de solidarité et de bienveillance.

## La venue du Père NOËL à Banyuls dels Aspres



Le comité Carnaval du Foyer Rural de Banyuls-dels-Aspres a organisé la venue du Père Noël, prévue le 21 décembre prochain, sur la place du village.

La municipalité remercie chaleureusement les bénévoles du Foyer Rural ainsi que ceux de l'APE pour leur investissement et la qualité des décorations réalisées.

Par leur engagement, ils contribuent chaque année à l'animation du village durant les fêtes de fin d'année et offrent aux enfants de la commune un moment de partage, de convivialité et de féerie très apprécié.

Tribune « AGIR ENSEMBLE POUR BDA » de Dolorès CARRÉ, Mireille FOXONET et Frédéric MALET.

**Espace d'expression libre, les propos tenus dans cette rubrique n'engagent que leurs auteurs et restent sous leur responsabilité**

La communauté de communes, avec les élus de nos villages, élabore le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et pour cela, après un diagnostic de terrain, elle a construit le plan d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) du territoire, soumis au débat au sein du conseil municipal le 3 décembre 2025.

Ce document préalable au PLUI sera suivi par d'autres documents graphiques, règlement, orientations d'aménagement et de programmation, avant d'être soumis à enquête publique entre 2027 et 2028.

Néanmoins, le PADD a déjà fait l'objet d'une concertation avec le public ; 170 personnes sur une population de 23 333 habitants soit 0.73 %, qui ont fait ressortir le besoin et le maintien de petits commerces, en limitant les grandes surfaces ; une volonté de moins d'urbanisation pour un équilibre entre nature et bâti et l'indispensable adaptation entre urbanisation et ressources en eau...

**Les axes définis répondent globalement à ces attentes. Toutefois Thuir, ville centre, confortera sa position en renforçant ses structures économiques, sociales et urbanistiques. Par contre, les villages de la plaine, limités dans ces domaines, se voient attribuer principalement le développement des ENR industrielles (éolien et photovoltaïques), les villages situés sur les hauteurs des Aspres et en secteur boisé, en étant quant à eux bien préservés.**

Même si l'on connaît les enjeux financiers de ces projets pour l'intercommunalité et les communes qui les accueillent, nous insistons encore sur les nuisances visuelles, sonores et environnementales de ces projets ENR qui seront un frein considérable au développement du tourisme et anéantiront les gîtes et domaines existants. Et nous confirmions notre opposition à ces projets.

Sur cette partie du territoire intercommunal éloigné de la ville centre mais proche de la D900, il est indispensable de favoriser le développement de zones d'activités socio-économiques (ZAE), équipements structurants et de services tels que centre médical, résidence séniors, crèches etc... En effet, de par leur éloignement de Thuir, leurs habitants ne peuvent bénéficier facilement des infrastructures qu'elle propose.

L'intercommunalité est un outil au service de toutes les communes qui la compose. Elle doit œuvrer pour l'équilibre du territoire afin d'amener à chacun de ses habitants un même niveau de service. Ce sera l'enjeu du prochain mandat. Banyuls Dels Aspres et les villages voisins ont également droit au développement du commerce et de l'artisanat, à la réalisation de structures d'accueil médicales, sociales, culturelles et/ou sportives et c'est ensemble que ces communes pourraient relever ces défis.

L'équipe d'Agir Ensemble vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

N'hésitez pas à nous joindre pour toute question ou suggestion !

Vos élus AGIR ENSEMBLE POUR BDA

**Pratique, moderne, le MÉDICObus® au cœur du village**



**La Mairie de BdA s'est pleinement mobilisée afin que les banyulencs et les banyulencs sans médecin traitant puissent aussi bénéficier du dispositif MÉDICObus®, et ce malgré la présence d'un cabinet médical sur la commune.**

Ce service, porté par la Communauté de Communes des Aspres, la CPTS Vallée du Tech et l'association Mobil'Tech Santé, vise à rapprocher les soins et à répondre aux besoins de santé dans nos villages.

**Le MÉDICObus® vous accueillera, sur RdV uniquement au 09 70 02 06 47, de 9h à 17h à l'Espace Guy Malé - Rue du Soleil : les Mercredis 07 Janvier ,11 Février, 18 mars et 22 Avril 2026. Pensez à apporter votre dossier médical, votre carte d'identité et votre carte Vitale.**



# **INFOS DÉCHÈTERIES**

Jeudi 25 décembre 2025

&

**jeudi 1<sup>er</sup> janvier 2026**

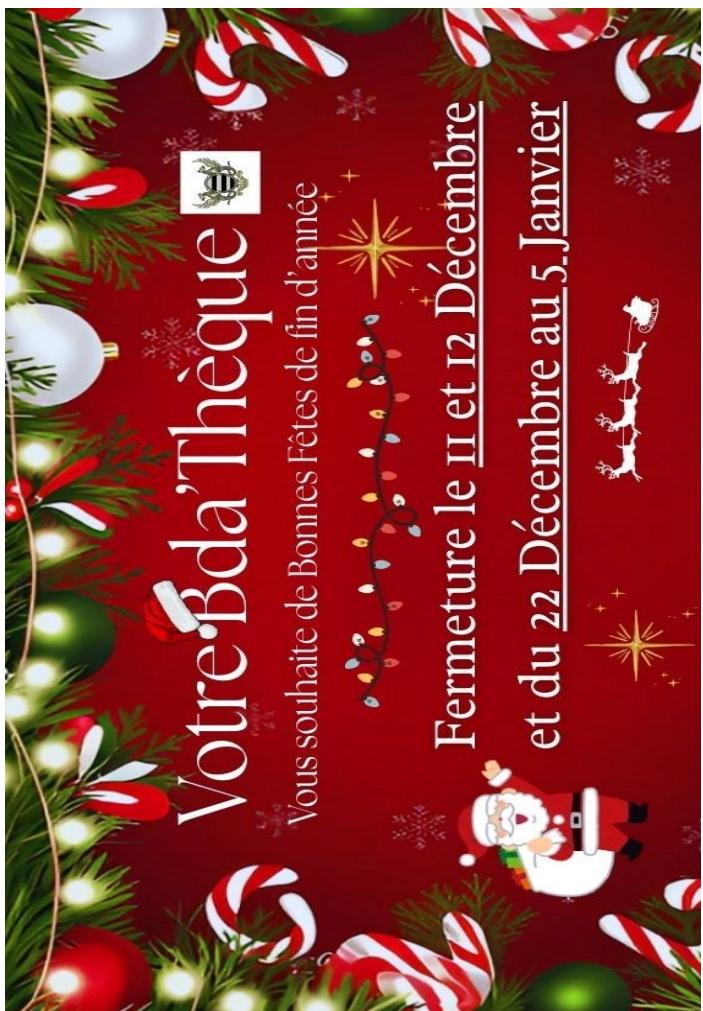
# Les déchèteries de Thuir & Trouillas seront **FERMÉES**



Ensemble agissons pour notre planète et notre environnement!!!

**Les services techniques de la Communauté de Communes des Aspres  
restent à votre écoute :**

mail : [dechets@cc-aspres.fr](mailto:dechets@cc-aspres.fr) ou Tél : 04.68.66.59.61  
site : [www.cc-aspres.fr](http://www.cc-aspres.fr)



**Le Conseil Municipal, le Personnel Communal  
& les Membres du C.C.A.S  
de BANYULS dels ASPRES**  
**vous souhaitent de très belles fêtes de Noël  
et vous présentent leurs meilleurs vœux  
pour la nouvelle année**



# Calendrier de Collecte 2026

Comme vous le savez, la collecte de vos bacs jaunes individuels s'effectue tous les 15 jours, suivant un zonage prédéfini. Elle est ainsi réalisée en fonction des semaines paires et impaires. C'est bien le numéro de semaine qui détermine son statut pair ou impair. Vous trouverez ci-après un calendrier qui vous permettra d'identifier de façon très rapide vos jours de collecte.

JANVIER											
N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim				
1				1	2	3	4				
2	5	6	7	8	9	10	11				
3	12	13	14	15	16	17	18				
4	19	20	21	22	23	24	25				
5	26	27	28	29	30	31					

FÉVRIER											
N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim				
5							1				
6	2	3	4	5	6	7	8				
7	9	10	11	12	13	14	15				
8	16	17	18	19	20	21	22				
9	23	24	25	26	27	28					

MARS											
N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim				
9							1				
10	2	3	4	5	6	7	8				
11	9	10	11	12	13	14	15				
12	16	17	18	19	20	21	22				
13	23	24	25	26	27	28	29				
14	30	31									

AVRIL											
N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim				
14				1	2	3	4	5			
15	6	7	8	9	10	11	12				
16	13	14	15	16	17	18	19				
17	20	21	22	23	24	25	26				
18	27	28	29	30							

MAI											
N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim				
18				1	2	3					
19	4	5	6	7	8	9	10				
20	11	12	13	14	15	16	17				
21	18	19	20	21	22	23	24				
22	25	26	27	28	29	30	31				

JUIN											
N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim				
23	1	2	3	4	5	6	7				
24	8	9	10	11	12	13	14				
25	15	16	17	18	19	20	21				
26	22	23	24	25	26	27	28				
27	29	30									

JUILLET											
N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim				
27				1	2	3	4	5			
28	6	7	8	9	10	11	12				
29	13	14	15	16	17	18	19				
30	20	21	22	23	24	25	26				
31	27	28	29	30	31						

AOÛT											
N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim				
31								1	2		
32	3	4	5	6	7	8	9				
33	10	11	12	13	14	15	16				
34	17	18	19	20	21	22	23				
35	24	25	26	27	28	29	30				
36	31										

SEPTEMBRE											
N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim				
36		1	2	3	4	5	6				
37	7	8	9	10	11	12	13				
38	14	15	16	17	18	19	20				
39	21	22	23	24	25	26	27				
40	28	29	30								

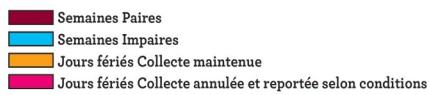
OCTOBRE											
N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim				
40				1	2	3	4				
41	5	6	7	8	9	10	11				
42	12	13	14	15	16	17	18				
43	19	20	21	22	23	24	25				
44	26	27	28	29	30	31					

NOVEMBRE											
N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim				
44								1			
45	2	3	4	5	6	7	8				
46	9	10	11	12	13	14	15				
47	16	17	18	19	20	21	22				
48	23	24	25	26	27	28	29				
49	30										

DÉCEMBRE											
N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim				
49		1	2	3	4	5	6				
50	7	8	9	10	11	12	13				
51	14	15	16	17	18	19	20				
52	21	22	23	24	25	26	27				
51	28	29	30	31							



JOURS FÉRIÉS			
1 <sup>er</sup> janvier 2026 : Jour de l'An	Jeudi	24 mai : Ascension	Jeudi
6 avril : Lundi de Pâques	Lundi	25 mai : Lundi de Pentecôte	Lundi
1 <sup>er</sup> mai : Fête du travail	Vendredi	14 juillet : Fête Nationale	Mardi
8 mai : Victoire 1945	Vendredi	15 août : Assomption	Samedi
		1 <sup>er</sup> novembre : Toussaint	Dimanche
		11 novembre : Armistice de 1918	Mercredi
		25 décembre : Noël	Vendredi



**RAMASSAGE SUR INSCRIPTION AUPRÈS DES SERVICES TECHNIQUES  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES, AU PLUS TARD 48H AVANT LA DATE FIXÉE. N° UNIQUE : 04.68.66.59.61**

**Qu'est qu'un encombrant ?** Les encombrants se définissent comme tout objet dont la dimension empêche à l'usager de l'évacuer par lui-même en déchèterie (matelas, gazinière, meuble...). Tout objet ne répondant pas à ce critère ne sera pas collecté.